



RAPPORT PILIER III

AU 30 JUIN 2026





J'atteste que le présent Rapport Pilier III au 30 juin 2026
a été établi conformément aux exigences de l'Instruction n° 55
de la Banque Centrale du Congo et aux exigences réglementaires
en matière de contrôle interne.

Dimitry Van Raemdonck

Président du Conseil d'Administration
FPM SA

PARTIE I.

INTRODUCTION

1. Introduction

Le présent **Rapport Pilier III** du FPM SA, arrêté au 30 juin 2026, est établi conformément aux dispositions de l'Instruction n°55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline de marché.

À cette échéance semestrielle, le rapport revêt un caractère essentiellement quantitatif et vise à mettre à la disposition des parties prenantes une information financière et prudentielle fiable permettant d'apprécier la situation du FPM SA. Il présente notamment les principaux éléments du bilan, du compte de résultat, des capitaux propres, de la qualité du portefeuille ainsi que les ratios prudentiels applicables.

À propos du FPM SA

Le FPM SA est une société financière agréée par la Banque Centrale du Congo. Il a pour mission de contribuer au développement d'un système financier inclusif et responsable en République démocratique du Congo, notamment à travers le financement des institutions financières qui desservent les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et les populations à faibles revenus.

Son actionnariat reflète cette vocation de développement. La KfW, actionnaire majoritaire du FPM SA, détient sa participation en qualité de fiduciaire pour le compte de la République démocratique du Congo, aux côtés d'autres partenaires institutionnels engagés dans le financement du développement. Cette configuration traduit l'ancrage du FPM SA dans les priorités nationales de développement du secteur financier et de promotion de l'inclusion financière.

Son intervention repose principalement sur deux leviers complémentaires : le refinancement des institutions financières partenaires et la gestion de mécanismes de garantie partielle de portefeuille, permettant de soutenir et d'accroître le financement des segments ciblés.



2. Situation financière au 30 juin 2026

Au terme du premier semestre 2026, le FPM SA présente un total bilan de 284,2 milliards CDF et des fonds propres de 83,9 milliards CDF. Le portefeuille brut de crédits s'établit à 126,4 milliards CDF, dont 125,5 milliards CDF de crédits à moyen terme, correspondant à environ 55,6 millions USD. Exprimé en USD, l'encours de crédits est en progression par rapport à décembre 2025, traduisant une évolution modérée de l'activité de crédit.

Parallèlement, le déploiement des mécanismes de garantie s'est poursuivi. Au 30 juin 2026, les engagements de garantie donnés atteignent 111,6 milliards CDF, contre 86,7 milliards CDF au 31 décembre 2025. Ils correspondent aux couvertures accordées dans le cadre des guichets de garantie destinés aux MPME et aux segments d'impact.

Sur le plan de la performance, le Produit Net Bancaire s'établit à 9,97 milliards CDF, contre 8,72 milliards CDF au 30 juin 2025. Le FPM SA clôture le semestre avec un résultat net bénéficiaire de 2,43 milliards CDF.

La situation prudentielle demeure globalement solide, avec des niveaux de solvabilité et de liquidité supérieurs aux minima réglementaires. Une non-conformité relative à la position de change est toutefois relevée au 30 juin 2026, celle-ci s'établissant à 87 % pour une limite réglementaire de 15 %. Cette situation s'inscrit dans le contexte particulier du modèle d'activité du FPM SA, caractérisé par une part importante de ressources, d'actifs et d'opérations libellés en devises étrangères. Elle fait l'objet d'un suivi dans le cadre du dispositif de gestion des risques de l'institution.

Les tableaux et notes présentés dans les sections suivantes fournissent le détail des informations financières et prudentielles requises au titre de l'Instruction n°55.



PARTIE II.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS

ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2026

N/RÉF : 003.ERK.RAP/TNN/0926.RDC

KINSHASA, 21 SEPTEMBRE 2026

2.1 Rapport du Commissariat Aux Comptes

Aux actionnaires,

2.1.1 Opinion sans réserve

En exécution du mandat de Commissaire aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 avril 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FPM SA comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels y compris le résumé des principales méthodes comptables arrêté au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes font apparaître des fonds propres positifs de CDF 83 920 millions, y compris un bénéfice de CDF 2 431 millions.

À notre avis, les états financiers intermédiaires sont, au regard des règles et principes comptables du Guide Comptable des Établissements de Crédit (GCEC) applicable en République Démocratique du Congo et des instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations écoulées ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société au 30 juin 2026.

2.1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes intermédiaires » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la FPM SA, conformément aux règles d'éthique et de déontologie qui encadrent le commissariat aux comptes en République Démocratique du Congo (RDC) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 28 « Passifs éventuels » des notes aux états financiers qui présente l'exposition de l'Institution au risque fiscal.

2.1.4 Vérifications et informations spécifiques

Nos vérifications ont porté sur les informations à publier par les institutions financières dans le « Rapport pilier III », conformément à l'instruction 55 de la Banque Centrale relative à la discipline de marché.

Conformément aux dispositions de l'instruction citée ci-dessus, les ratios prudentiels calculés sont respectés, à l'exception du ratio relatif à la position de change qui s'établit à 87 % contre un seuil réglementaire de 15 %.

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers intermédiaires ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Notre responsabilité est, d'une part, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers intermédiaires des informations données dans le « Rapport pilier III », par conséquent, d'apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers intermédiaires ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications des autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

2.1.5 Responsabilités de la direction et du conseil d'administration pour les états financiers semestriels

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers semestriels conformément aux règles et principes comptables du Guide Comptable des Établissements de Crédit (GCEC) applicable en République Démocratique du Congo et aux instructions et directives de la Banque Centrale du Congo, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers semestriels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de FPM SA, au cours de sa session du 04 septembre 2026.

2.1.6 Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes semestriels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes semestriels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

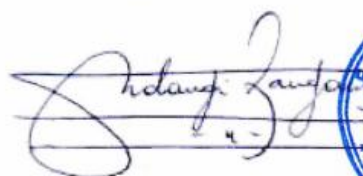
Notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes semestriels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Fait à Kinshasa, le 21 septembre 2026

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars RDC SARL



Théophile NDANGI NDANGANI
Expert-Comptable Agréé ONEC N° EC 16.00387

2.2 Annexe portant sur les responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes semestriels (1/2)

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

2.2 Annexe portant sur les responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes semestriels (1/2)

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



RAPPORT
PILIER III
AU 30 JUIN 2026

PARTIE III.

**ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2026**

BILAN AU 30 JUIN 2026 COMPARÉ À L'EXERCICE 2025

(Exprimés en Francs Congolais)

ACTIF	Notes	30/06/2026	31/12/2025
TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses et Banque Centrale du Congo		965 155	1 008 463
Correspondants ordinaires à vue	4	8 135 325 122	10 324 152 819
Correspondants ordinaires à terme	5	147 073 089 155	137 381 169 020
		155 209 379 432	147 706 330 302
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE			
Crédits à la clientèle	6	126 422 305 724	120 437 403 266
		126 422 305 724	120 437 403 266
COMPTES DE TIERS ET DE RÉGULARISATION			
Divers actifs	7	381 659 726	728 236 730
Comptes de régularisation de l'actif	8	778 920 245	971 785 081
		1 160 579 971	1 700 021 811
VALEURS IMMOBILISÉES			
Immobilisations incorporelles	9.a	37 032 817	41 093 432
Immobilisations corporelles	9.a	1 159 530 853	1 244 364 649
Immobilisations en cours	9.b	56 939 139	19 688 826
Immobilisations Financières	9.c	179 105 349	150 016 843
		1 432 608 158	1 455 163 750
TOTAL ACTIF		284 224 873 285	271 298 919 129
COMPTES D'ORDRES			
Autres engagements de financement reçus des tiers		-----	-----
TOTAL COMPTES D'ORDRES		-----	-----

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

BILAN AU 30 JUIN 2026 COMPARÉ À L'EXERCICE 2025

(Exprimés en Francs Congolais)

PASSIF	Notes	30/06/2026	31/12/2025
COMPTES DES TIERS ET DE RÉGULARISATION			
Divers passifs	10	972 346 181	1 525 626 101
Comptes de régularisation du passif	11	1 027 955 964	1 001 929 553
		2 000 302 145	2 527 555 654
CAPITAUX PERMANENTS			
Fonds propres			
Capital social	12	45 752 458 727	45 752 458 727
Primes liées au Capital	13	389 470 153	376 023 056
Réserves	14	720 478 549	184 591 461
Report à nouveau		7 035 330 610	2 193 321 824
Résultat de l'exercice		2 431 904 306	5 110 113 810
Plus-value de réévaluation et provisions réglementées	15	27 590 828 433	25 058 530 850
		83 920 470 778	78 675 039 728
Autres capitaux à long terme			
Provision pour risques, charges et pertes	16	2 265 764 114	2 262 755 181
Emprunts à long et moyen termes	17	48 608 603 604	46 919 782 582
Fonds de Financement et de Garantie	18	147 429 732 644	140 913 785 984
		198 304 100 362	190 096 323 747
CAPITAUX PERMANENTS		282 224 571 140	268 771 363 475
TOTAL PASSIF		284 224 873 285	271 298 919 129
COMPTES D'ORDRES – Engagements donnés			
Autres garanties données aux établissements de crédit	27	111 605 848 088	86 737 523 601
TOTAL COMPTES D'ORDRES		111 605 848 088	86 737 523 601

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR LES EXERCICES

CLOS AU 30 JUIN 2026 ET 30 JUIN 2025
(Exprimés en Francs Congolais)

	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Produits sur opérations de trésorerie et Opérations interbancaires	19	2 114 344 860	2 335 943 891
Produits sur opérations avec la clientèle	20	4 762 708 263	5 365 239 825
Charges sur opérations avec la clientèle		(89 748 865)	(22 301 510)
MARGE D'INTERMÉDIATION		6 787 304 258	7 678 882 206
Produits sur opérations bancaires diverses	21	11 902 525 787	1 225 871 104
Charges sur opérations bancaires diverses	22	(8 723 119 910)	(183 512 041)
PRODUIT NET BANCAIRE		9 966 710 135	8 721 241 269
Subvention d'exploitation		-	-
Charges générales d'exploitation	23	(1 792 116 783)	(2 040 262 945)
Charges de personnel	24	(2 427 928 654)	(2 057 198 076)
Impôts et taxes		(18 360 864)	(4 114 865)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 728 303 834	4 619 665 383
Dotations aux amortissements	25	(245 891 293)	(166 731 724)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT ET EXCEPTIONNEL		5 482 412 542	4 452 933 659
Dotations et reprises sur provisions	26	(2 889 438 836)	(1 026 198 475)
Résultat exceptionnel		(87 557 975)	(46 255 651)
Plus-value sur cession d'éléments d'actifs		-----	-----
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		2 505 415 731	3 380 479 533
Impôt sur bénéfice		(73 511 425)	(334 478 071)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		2 431 904 306	3 046 001 462

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

AU 30 JUIN 2026
(Exprimé en Francs Congolais)

	Capital social	Primes liées au Capital	Provision pour reconstitution du capital	Réserves Statutaires	Résultat reporté	Résultat de l'exercice en cours	Plus-value de réévaluation	Total
Solde au 01/01/2026	45 752 458 727	376 023 056	24 844 692 207	184 591 461	2 193 321 824	5 110 113 810	213 838 643	78 675 039 728
Augmentation	-	13 447 097	2 532 297 583	24 875 707	242 906 357	2 431 904 306	-	5 245 431 050
Diminution	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert entre postes	-	-	-	511 011 381	4 599 102 429	-5 110 113 810	-	-
Solde au 30/06/2026	45 752 458 727	389 470 153	27 376 989 790	720 478 549	7 035 330 610	2 431 904 306	213 838 643	83 920 470 778

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES 2026 (au 30 juin) ET 2025
(Exprimés en Francs Congolais)

	30/06/2026	31/12/2025
Activités d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaires encaissés	5 990 995 432	14 191 367 319
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(89 748 865)	(86 922 435)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(4 220 045 437)	(8 410 120 614)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	3 179 405 877	(23 041 296 914)
Impôts sur le bénéfice et profit	(73 511 426)	(819 665 956)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation (a)	4 787 095 581	(18 166 638 600)
Activités d'investissement		
Acquisitions /Cessions sur portefeuilles d'investissement	(5 984 902 458)	23 953 734 924
Acquisitions /Cessions sur immobilisations	213 936 020	(500 556 727)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (b)	(5 770 966 438)	23 453 178 197
Activités de financement		
Émission d'emprunts et financements assimilés	-	(5 663 207 742)
Émission de fonds de financement et de garantie	6 515 946 660	(41 147 891 999)
Remboursement d'emprunt	-	-
Augmentation /diminution du capital	-----	-----
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (c)	6 515 946 660	(46 811 099 741)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et Équivalents de liquidités (d)	1 970 973 327	3 747 211 684
Variations nettes de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice e=(a+b+c)	5 532 075 803	(41 524 560 144)
Liquidités et équivalents de liquidités au début d'exercice (f)	147 706 330 302	185 483 678 762
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice (g)	155 209 379 432	147 706 330 302

Les notes 1 à 28 font partie intégrante de ces états financiers annuels.

TABLEAUX DES RATIOS PRUDENTIELS

AU 30 JUIN 2026 (Exprimés en Francs Congolais)

Ratios prudentiels

TITRES	RATIOS	SOLDES CUMULES	RESULTATS	NORME	STATUT
Solvabilité	<u>Fonds propres de base Catégorie 1</u> Total risques bancaires	78 461 201 085 212 988 288 316	37 %	≥ 6 %	CONFORME
Solvabilité	<u>Fonds propres additionnels acceptés</u> Total risques bancaires	- 212 988 288 316	0 %	≤ 1,5 %	CONFORME
Solvabilité	<u>Fonds propres de base</u> Total risques bancaires	78 461 201 085 212 988 288 316	37 %	≥ 7,5 %	CONFORME
Solvabilité	<u>Fonds propres complémentaires acceptés</u> Total risques bancaires	1 469 052 832 212 988 288 316	1 %	≤ 2,5 %	CONFORME
Solvabilité	<u>Fonds propres réglementaires</u> Total risques bancaires	79 930 253 917 212 988 288 316	38 %	≥ 10 %	CONFORME
Position de change	Position nette de change - <u>Equivalent capital libéré en devise</u> Fonds propres réglementaires	69 756 827 085 79 930 253 917	87 %	≤ 15 %	NON CONFORME
Liquidité en CDF	<u>Liquidité en CDF pondérée</u> Total engagements en CDF	155 463 305 150 828 573	103 %	> 100 %	CONFORME
Liquidité en M.E	<u>Liquidité en M.E pondérée</u> Total engagements en M.E	31 331 435 720 2 121 848 295	1 477 %	> 100 %	CONFORME
Liquidité Globale	<u>Liquidité globale pondérée</u> Total engagements	31 486 899 025 2 272 676 867	1 385 %	> 100 %	CONFORME
Transformation à M. & L.T	Fonds propres réglementaires et <u>Ressources permanentes</u> Total actifs immobilisés et emplois longs	79 930 253 917 1 410 075 768	5 669 %	> 80 %	CONFORME
Division des risques	Total des risques dépassant 25 % <u>des fonds propres réglementaires</u> Fonds propres réglementaires	- 79 930 253 917	0 %	≤ 25 %	CONFORME
Division des risques	Total des grands risques encourus sur les bénéficiaires > 10 % des <u>Fonds propres réglementaires</u> Fonds propres réglementaires	81 307 898 100 79 930 253 917	102 %	≤ 800 %	CONFORME
Capital Minimum	Actif Comptable Net - Passif Exigible	284 728 812 850 (199 410 624 315)	37 761 436 USD	25 000 000 USD	CONFORME
Risques opérationnels			14 625 923 688 CDF		

PARTIE IV.

NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2026

1. ACTIVITÉS

FPM S.A. est une société anonyme, créée conformément à l'acte constitutif et aux statuts notariés du 28 août 2014 et enregistrée dans le Registre de Commerce et de Crédit Immobilier (RCCM) n° CD/KIN/RCCM/14-B-3205 du 6 septembre 2014. FPM S.A. a été agréé par la Banque Centrale du Congo en tant que Société financière en date du 2 février 2015.

La société a pour objet en République Démocratique du Congo, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, d'effectuer toutes les opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales congolaises opérant dans le financement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous les emprunts et tous les engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet.

La société est soumise à la législation des établissements de crédit de la République Démocratique du Congo telle que régie par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 afférente à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi N°25/061 du 30 décembre 2025 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit en RDC.

2. PRINCIPALES RÈGLES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les principales règles comptables appliquées se résument comme suit :

2.1. Présentation des comptes annuels

Les états financiers annuels sont préparés selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo pour le secteur bancaire (Guide Comptable des Établissements de crédit) complétés par les instructions et directives de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change de la Banque Centrale du Congo à la date de la transaction.

Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'ajustement sur position de change découlant de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs en devises est reconnu en compte de résultat.

2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ». Suivant l'instruction de la Banque Centrale du Congo contenue dans la lettre référencée Gouv. /n° 001103 du 2 août 2007, la plus-value dégagée n'est plus transférable au capital social à partir de l'exercice 2007.

Depuis le 31 décembre 2000, les terrains sont réévalués conformément aux dispositions de l'article premier et de l'article 5 modifié de l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée ci-après :

	Taux %
Immeuble	20 ans à 40 ans
Matériel et mobilier	10 ans
Équipements	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel roulant	4 ans

À la date de clôture des comptes au 30 juin 2026, les coefficients de réévaluation applicables n'avaient pas encore été publiés, ceux-ci étant communiqués sur une base annuelle. En conséquence, la réévaluation des immobilisations n'a pas pu être effectuée à cette date. Cette opération sera réalisée lors de la clôture annuelle des comptes au 31 décembre 2026, après publication des coefficients de réévaluation applicables.

2.4 Provision pour reconstitution du capital

Selon l'article 3 du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais, il est institué une provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital social » en vue de préserver les Fonds Propres des Établissements de Crédit et de Microfinance.

Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valeur en Francs Congolais du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence. Ce montant représente la différence négative entre la contre-valeur aux taux de change de clôture et celle à l'ouverture après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

En cas d'augmentation du capital social en cours d'exercice, les taux de change applicables seront ceux de la date de l'augmentation du capital et de la clôture de la période considérée.

Cette provision est fiscalement déductible et ne peut être utilisée que pour augmenter le capital social à ces conditions :

- La provision doit être certifiée par un Commissaire aux Comptes ;

- Elle doit faire l'objet d'une déclaration au même titre que les revenus.

Il sied de noter qu'au cours de l'exercice 2026, à fin juin, le Franc Congolais a enregistré une dépréciation de 4 % par rapport aux devises étrangères, comparativement à l'exercice 2025.

Cette évolution du taux de change a entraîné une augmentation de la contre-valeur en Franc Congolais du capital social libellé en USD. En conséquence, une dotation complémentaire aux

surplus de provisions pour reconstitution du capital, constituées au cours des exercices antérieurs, a été comptabilisée afin d'aligner la contre-valeur en CDF du capital libéré libellé en USD sur la valeur correspondant au taux de change applicable au 30 juin 2026.

2.5. Comptabilisation en monnaies étrangères des éléments de fonds propres

La Banque Centrale du Congo a autorisé les institutions financières à comptabiliser en monnaie étrangère la provision pour reconstitution du capital, les résultats reportés, le résultat du dernier exercice en attente d'affectation et les réserves en vue de la préservation de leurs fonds propres. L'ajustement monétaire qui en découle est reconnu dans le résultat de l'exercice.



3. TAUX DE CONVERSION ET NORMES DE PRÉSENTATION

3.1. Taux de conversion

Le taux de conversion du Franc congolais par rapport au USD et à l'EURO en fin d'exercice se présente comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
	FC	FC
1 Euro =	2 575,1760	2 569,2921
1 USD =	2 259,4000	2 181,3905

Au titre de l'exercice du premier semestre 2026, la faible dépréciation du Franc Congolais face aux devises étrangères a eu un impact sur les comptes libellés en monnaies étrangères suite à la réévaluation. En conséquence, les variations observées sur certains postes doivent être interprétées avec prudence, celles-ci résultent principalement d'effets de conversion et de réévaluation des actifs et passifs au taux de clôture du 30 juin 2026, plutôt que d'une évolution économique ou opérationnelle de ces postes.

3.2. Normes de présentation

Conformément aux principes de présentation retenus pour les états financiers, les informations figurant dans les notes relatives au bilan et au hors-bilan sont présentées de manière comparative entre les soldes au 30 juin 2026 et ceux au 31 décembre 2025. En revanche, les notes afférentes au compte de résultat présentent une comparaison entre les données de la période close le 30 juin 2026 et celles de la période correspondante close le 30 juin 2025, afin de permettre une analyse pertinente de l'évolution de l'activité et de la performance de l'institution.

4. CORRESPONDANTS ORDINAIRES À VUE

Ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Equity BCDC	5 923 836 826	3 188 160 670
Banque Of Africa	861 623 455	2 812 935 746
RAWBANK	594 389 240	1 932 659 359
Ecobank	291 593 352	1 308 982 643
UBA	170 255 121	382 557 370
CRDB Bank	167 610 787	-
SMICO	74 309 294	313 617 729
Guilgal	17 180 658	160 106 211
Finca	16 691 543	50 601 672
Advans Congo	9 546 123	9 379 739
BAOBAB	6 837 396	106 676 672
HEKIMA	1 123 012	57 657 423
Standard Bank	328 313	817 585
Total	8 135 325 122	10 324 152 819



RAPPORT PILIER III

AU 30 JUIN 2026

5. CORRESPONDANTS ORDINAIRES A TERME

Ce poste se présente comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Banques, dépôts à terme	146 661 397 374	136 798 613 304
Créances rattachées	411 691 781	582 555 716
Provisions sur créances rattachées	-	-
Total	147 073 089 155	137 381 169 020

Les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme rémunérés pour un montant total de USD 60,6 millions (FC 136,9 milliards) ainsi que ceux non rémunérés pour USD 4,3 millions (FC 9,8 milliards).

- Les dépôts à terme rémunérés sont détenus auprès des banques et institutions suivantes :

	Montant en USD	Montant en FC
RAWBANK	10 025 000	22 650 485 000
EQUITY BCDC	9 413 000	21 267 732 200
ECOBANK	9 390 000	21 215 766 000
BOA	9 300 000	21 012 420 000
RAWBANK	7 574 000	17 112 695 600
CRDB	3 800 000	8 585 720 000
EQUITY BCDC	3 330 000	7 523 802 000
BAOBAB	3 000 000	6 778 200 000
SMICO	1 500 000	3 389 100 000
EQUITY BCDC	1 000 000	2 259 400 000
GUILGAL	1 000 000	2 259 400 000
FINCA	500 000	1 129 700 000
HEKIMA	500 000	1 129 700 000
GUILGAL	150 000	338 910 000
SMICO	100 000	225 940 000
Total	60 582 000	136 878 970 800

- Les dépôts à terme non rémunérés sont détenus auprès des banques et institutions suivantes :

	Montant en USD	Montant en FC
FINCA	675 000	1 525 095 000
RAWBANK	666 557	1 506 018 434
PROCFIN	537 500	1 214 427 500
GUILGAL	500 000	1 129 700 000
SMICO	500 000	1 129 700 000
BAOBAB IMF	275 000	621 335 000
SMICO	250 000	564 850 000
BAOBAB IMF	250 000	564 850 000
AKIBA	175 600	396 750 640
PAIDEK	175 000	395 395 000
ADVANS BANK	175 000	395 395 000
HEKIMA	150 000	338 910 000
Total	4 329 657	9 782 426 574

6. CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont détaillés comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Crédits à moyen terme (a)	125 536 248 032	119 629 152 380
Créances rattachées (b)	886 057 692	808 250 886
Total crédits à la clientèle (brut)	126 422 305 724	120 437 403 266
Provision sur mauvaises créances	-	-
Total	126 422 305 724	120 437 403 266

Les crédits à moyen terme correspondent à l'encours des crédits sains détaillés comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Crédit senior restant dû sur les IMF	95 500 935 045	90 582 243 303
Crédit senior restant dû sur les Banques	27 112 800 000	26 176 686 177
Crédit senior restant dû sur COOPEC	2 643 498 000	2 622 031 399
Crédit à la consommation	279 014 987	248 191 501
	125 536 248 032	119 629 152 380

Les crédits à la consommation comprennent :

- Les avances accordées au personnel dans le cadre du plan de continuité des activités, en réponse à la situation prévalant à l'Est du pays, pour FC 30 688 594 ;
- Les crédits octroyés au personnel conformément au cadre des avantages approuvé par le Conseil d'administration, pour un montant de FC 248 326 393.

(b) Les créances rattachées correspondent aux intérêts courus non échus à la clôture et calculés au prorata temporis.

L'encours brut de crédit s'établit à FC 125,5 milliards (USD 55,6 millions) au 30 juin 2026, contre FC 119,5 milliards (USD 54,8 millions) à fin 2025, soit une progression de 5,0 % en monnaie locale. Cette hausse apparente s'explique principalement par l'effet de conversion lié à la dépréciation du Franc congolais d'environ 4 % entre décembre 2025 et juin 2026. Exprimée en USD, la progression ressort à 1,0 %, traduisant ainsi une évolution modérée de l'activité de crédit.

7. DIVERS ACTIFS

Ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Débiteurs divers (a)	326 904 510	181 847 432
État (crédit d'impôt) (b)	7 201 037	534 788 031
Autres avances au personnel (c)	45 554 179	11 601 267
	381 659 726	728 236 730

(a) Le poste Débiteurs divers se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Avance aux fournisseurs	303 033 936	100 060 972
Débiteurs divers et autres	23 870 574	81 786 460
	326 904 510	181 847 432

La variation de ce poste s'explique principalement par l'avance versée au concessionnaire au titre de l'acquisition d'un véhicule, dont la livraison n'était pas encore intervenue à la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2026.

(b) La rubrique « État » est principalement constituée d'un crédit d'impôt non certifié d'un montant de FC 178 004 298, relatif aux exercices 2016, 2021 et 2022, intégralement couvert par une provision du même montant. Elle comprend également un crédit d'impôt certifié d'un montant de FC 7 201 037.

(c) La rubrique « Autres avances au personnel » est essentiellement constituée des avances sur frais de mission du personnel pour FC 36 981 746, d'avances pour achat pour FC 9 734 578 engagées au premier semestre et à justifier pendant le deuxième semestre, ainsi que du solde créditeur de la carte prépayée (BOA) pour FC 1162 145.

8. COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Ce solde de FC 778 920 245 correspond principalement aux charges comptabilisées d'avance, qui seront rapportées au deuxième semestre 2026 et aux exercices ultérieurs auxquels elles se rattachent, conformément au principe de rattachement des charges à l'exercice.

Il comprend notamment les frais d'assurance responsabilité civile pour FC 35 193 115, les notes de débit à établir pour FC 538 963 354, les autres actifs en attente de régularisation pour FC 56 106 621 ainsi que d'autres charges différées pour FC 148 657 155.

9. IMMOBILISATIONS

(a) Immobilisations corporelles et incorporelles



Rubriques	Matériels roulants	Matériels Informatiques	Matériels & Mobiliers de Bureau	Matériels Electriques	Aménagements		Total		Logiciels	Etudes, Recherche et Développement		Total		Immobilisations en cours		Total	
	a	b	c	d	f		g = a+b+c+d+e+f			i		j = h+i		k		l = g+j+k	
									h								
Valeurs Brutes																	
Au 31-12-2025	1 108 603 856	195 160 980	196 085 185	8 852 626	661 367 896		2 170 070 543		131 770 429	43 464 153		175 234 582		-		2 345 305 125	
Acquisitions	106 933 695	22 971 584	27 091 602	-	-		156 996 881		-	-		-		56 939 139		213 936 020	
Transferts et régularisations	-	-	-	-	-		-		-	-		-				-	
Cessions, vols et disparition	-	-	-	-	-		-		-	-		-				-	
Complément réévaluation	-	-	-	-	-		-		-	-		-				-	
Au 30-06-2026	1 215 537 551	218 132 564	223 176 787	8 852 626	661 367 896		2 327 067 424		131 770 429	43 464 153		175 234 582		56 939 139		2 559 241 145	
Amortissements																	
Au 31-12-2025	572 504 553	144 258 302	82 482 088	8 104 173	118 356 778		925 705 894		90 676 997	43 464 153		134 141 150		-		1 059 847 044	
Dotations de l'exercice	108 484 487	19 081 006	31 018 463	575 733	82 670 987		241 830 677		4 060 615	-		4 060 616		-		245 891 292	
Transferts et régularisations	-	-	-	-	-		-		-	-		-				-	
Cessions, vols et disparition	-	-	-	-	-		-		-	-		-				-	
Complément réévaluation	-	-	-	-	-		-		-	-		-				-	
Supplément d'amortissement	-	-	-	-	-		-		-	-		-				-	
Au 30-06-2026	680 989 040	163 339 308	113 500 551	8 679 906	201 027 765		1 167 536 571		94 737 612	43 464 153		138 201 766		-		1 305 738 336	
Valeurs Nettes au 31-12-2025	536 099 303	50 902 678	113 603 097	748 453	543 011 118		1 244 364 649		41 093 432	-		41 093 432		-		1 285 458 081	
Valeurs Nettes au 30-06-2026	534 548 511	54 793 256	109 676 236	172 720	460 340 131		1 159 530 853		37 032 817	-		37 032 817		56 939 139		1 253 502 809	

Au 30 juin 2026, les immobilisations brutes atteignent FC 2 559 241 145, contre FC 2 345 305 125 à fin 2025. La hausse provient principalement des acquisitions du semestre pour FC 213 936 020.

Les amortissements cumulés s'élèvent à FC 1 305 738 336, après dotations de FC 245 891 292.

La valeur nette comptable ressort ainsi à FC 1 253 502 809, en léger recul de FC 31 955 272, les dotations de la période ayant absorbé l'effet des acquisitions.

(b) Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées, à la date de clôture, des frais et coûts d'acquisition de matériels liés au développement du système d'information et de gestion (SIG) de FPM SA.

(c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des cautions financières versées à des fournisseurs, détaillées comme suit :

- Dépôt de garantie auprès d'ECOBANK : FC 151 223 985, correspondant à la garantie locative des bureaux du siège de la Société FPM SA.
- Dépôt de garantie versé auprès de K-YENE IMMOBILIER : FC 23 821 875, correspondant à la garantie locative d'un appartement au nom de FPM SA.
- ORION COM SARL : FC 4 800 675, relatif au paiement des abonnements internet des bureaux et aux services internet fournis aux différents directeurs concernés.



10. DIVERS PASSIFS

Ce poste se détaille comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Fournisseurs et comptes rattachés (a)	512 018 650	455 282 617
Impôts à payer (b)	203 361 877	604 925 016
Créditeurs divers (c)	73 495 842	293 238 501
Personnel	-	227 017
Autres	183 469 812	171 952 950
Total	972 346 181	1 525 626 101

(a) Le solde des fournisseurs et comptes rattachés correspond à la somme des factures reçues à payer et à la somme des factures à recevoir imputables au deuxième semestre 2026 qui sont provisionnées.

(b) Le solde des impôts à payer correspond aux impôts et taxes exigibles après le 30 juin 2026 dont la TVA et l'IPR sur les rémunérations payées au personnel ainsi que la provision sur l'impôt de société.

(c) Le solde des créditeurs divers correspond principalement aux indemnités payables aux administrateurs.

11. COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

Le solde de 1 027 955 964 FC est principalement composé de provisions et de passifs à court terme liés à l'activité courante de la Société. Il comprend notamment :

- Les commissions due diligence pour FC 174,9 millions ;
- Les charges provisionnées en faveur des administrateurs, pour FC 77,4 millions ;
- Les provisions sur les charges du personnel pour FC 452,4 millions ;
- Les autres charges à payer, constituées des différentes provisions, pour FC 231,8 millions (Frais contrôle BCC, Per diem membre CA, etc.) et Notes de frais à recevoir, pour 2,9 millions ;
- Les passifs en attente de régularisation pour FC 88,3 millions.

12. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de FPM S.A. est détenu de la manière suivante :

Actionnaires	Valeur nominale	Nombre d'actions
KFW	34 620 467 927	203 614
BIO	7 360 000 000	80 000
CORDAID	3 679 990 800	40 000
Loïc De Cannière	92 000 000	1 000
Total	45 752 458 727	324 614

13. PRIMES LIÉES AU CAPITAL

Le poste « Primes liées au capital », d'un montant de FC 376 023 056, correspond à la prime d'émission relative aux nouvelles actions émises en faveur de la KfW, à la suite de la conversion, en 2024, d'un emprunt de USD 9,2 millions en capital.

Bien que la conversion de l'emprunt soit intervenue en 2024, la comptabilisation de la prime d'émission a été effectuée en 2025, à la suite de l'approbation par la Banque Centrale du Congo de l'augmentation du capital social de FPM SA.

La variation de ce poste au 30 juin 2026 s'explique par la réévaluation des éléments des fonds propres effectuée à la date de clôture intermédiaire.

14. RÉSERVES

Ce poste est essentiellement constitué des réserves statutaires, correspondant à 10 % du résultat de chaque exercice bénéficiaire.

La variation de ce poste par rapport à l'exercice 2025 s'explique principalement par l'affectation du résultat de l'exercice 2025, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale tenue en avril 2026, ainsi que par la réévaluation des éléments des fonds propres effectuée au 30 juin 2026.

15. PLUS-VALUE DE RÉÉVALUATION ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Ce poste comprend, d'une part, le cumul des écarts de réévaluation des immobilisations corporelles résultant des réévaluations légales successives, notamment celle opérée au 31 décembre 2024 conformément à l'Arrêté ministériel n° CAB/MIN/FINANCES/2025/003 du 06 février 2025 portant fixation des coefficients de réévaluation applicables aux bilans clos à cette date.

D'autre part, il comprend le cumul des écarts résultant des réévaluations successives du capital social réalisées en application du Décret n° 04/049 du 20 mai 2004 complétant l'Ordonnance-Loi n° 77-332 du 20 novembre 1977 fixant les modalités d'application obligatoire du Plan Comptable Général Congolais. Ce dispositif a institué la provision réglementée dénommée « Provision pour Reconstitution du Capital Social » (PRCS), destinée à préserver les fonds propres des établissements de crédit et de microfinance.

Le solde de FC 27 590 828 433 est essentiellement constitué des provisions pour reconstitution du capital, pour un montant de FC 27 376 989 790, et de la plus-value de réévaluation des immobilisations, pour un montant de FC 213 838 643.

La variation de ce poste par rapport à l'exercice 2025 s'explique principalement par la réévaluation des éléments des fonds propres effectuée au 30 juin 2026.



16. PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES ET PERTES

Ces provisions se détaillent comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Provisions sur crédits sains	1 255 214 189	1 195 481 623
Provisions pour risques généraux	1 010 549 925	1 067 273 558
Total	2 265 764 114	2 262 755 181

- La provision sur crédits sains correspond à la somme des provisions réglementaires sur l'encours de crédits sains (1% de l'encours) dont la variation reste proportionnelle à celle de l'encours de crédits sains.

- Les provisions pour risques généraux sont principalement constituées des provisions relatives aux avantages au personnel, notamment les indemnités de retraite.

La variation de ce solde au 30 juin 2026 s'explique principalement par la sortie de certains agents des effectifs au cours du premier semestre 2026, ayant entraîné la reprise des provisions correspondantes.

17. EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERMES

Les emprunts se détaillent comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Emprunts à long et moyen termes	48 526 263 499	46 850 814 779
Dettes rattachées	82 340 105	68 967 803
Total	48 608 603 604	46 919 782 582

Les emprunts correspondent aux soldes convertis au taux de clôture des financements suivants :

- Les Fonds d'urgence contractés auprès de KfW pour un montant de USD 16 477 500 ;
- Le financement de la Banque Mondiale (via la Cellule d'exécution des Financements en faveur des États Fragiles « CFEF » agissant au nom du Ministre des Finances) pour un montant de USD 3 000 000 ;
- Le financement de FMO pour USD 2 000 000.

Le solde des dettes rattachées est principalement constitué des intérêts courus non échus sur les emprunts, à payer à la date de clôture.

18. FONDS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	30/06/2026	31/12/2025
Fonds de Garantie (a)	145 039 810 608	138 604 032 744
Fonds de financements des coûts (b)	2 389 922 036	2 309 753 240
Total	147 429 732 644	140 913 785 984

(a) Le solde du fonds de garantie comprend :

- La situation nette de la dotation sous gestion, soit USD 36,2 millions (FC 81 862 millions) pour le guichet de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédit aux MPME, dans le cadre du Projet Transforme, financé par la Banque mondiale. Ce montant inclut la rémunération générée par le placement de la dotation, après déduction de toutes les charges liées à ce guichet. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants ;

- La situation nette de la dotation sous gestion pour USD 27,9 millions (FC 63 178 millions) pour le guichet Impact de la Garantie partielle des Crédits aux MPME ainsi que la dotation au fonds de garantie du Projet de fonds d'urgence financé par KfW y compris la rémunération sur placement de la dotation après prise en compte de toutes les charges liées à ce Guichet. La contrepartie de ce fonds est disponible en comptes à vue et à terme auprès de correspondants.

(b) Le solde du fonds de financement des coûts représente les fonds encore non utilisés et spécifiquement alloués à la couverture des charges d'exploitation du FPM SA dans le cadre du Projet Fonds d'urgence par la KfW.



19. PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Ces produits se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts sur Placements FPM SA	52 094 505	647 742 383
Intérêts sur Placements GPP	2 062 250 355	1 688 201 509
Total	2 114 344 860	2 335 943 891

Ce poste est essentiellement constitué des intérêts courus, perçus et non perçus, relatifs aux dépôts à terme constitués auprès des institutions financières partenaires. La diminution observée en francs congolais (CDF) s'explique principalement par l'appréciation du franc congolais au cours de l'exercice 2026, laquelle a entraîné une baisse de la contre-valeur en CDF des revenus générés par les placements libellés en devises.

20. PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Ces produits se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts sur crédits à moyen terme	4 628 636 235	5 205 802 255
Commissions sur crédits	134 072 028	159 437 570
Total	4 762 708 263	5 365 239 825

Ce poste représente les intérêts (courus perçus et courus non perçus) sur le portefeuille de crédit ainsi que les commissions perçues sur les décaissements des crédits. La variation de ce poste est afférente à l'évolution du portefeuille de crédits.

21. PRODUITS SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces produits se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025
Profit de change sur règlement (a)	7 521 398	44 759 346
Profit sur position de change (b)	11 420 914 945	910 746 297
Commissions de gestion des fonds (c)	474 089 444	270 365 461
Total	11 902 525 787	1 225 871 104

(a) Le profit de change sur règlement représente les gains de change résultant des remboursements des prêts par les clients et des remboursements des placements en dépôts à terme.

(b) Le profit sur position de change correspond principalement aux gains résultant de la réévaluation, au taux de change de clôture, des soldes des comptes libellés en devises étrangères.

La variation de ce poste est principalement liée à l'évolution du taux de change entre les différentes dates de clôture et à l'exposition de FPM SA aux positions libellées en devises étrangères.

(c) Les commissions de gestion des fonds correspondent exclusivement aux revenus perçus au titre de la gestion du Fonds de Garantie Partielle de Portefeuille de Crédits.

Les produits d'intérêts générés par les dépôts à terme (DAT) afférents à ces fonds ne sont pas inclus dans cette rubrique et sont comptabilisés séparément en revenus de placement, conformément au schéma comptable GPP (Garantie Partielle du Portefeuille).

22. CHARGES SUR OPÉRATIONS BANCAIRES DIVERSES

Ces charges se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025
Perte de change sur règlement	(11 534 011)	(1 708 457)
Perte sur position de change	(8 536 752 580)	(41 675 564)
Intérêts sur autres emprunts à long terme	(174 833 319)	(140 128 020)
Total	(8 723 119 910)	(183 512 041)

La perte de change sur règlement représente les différences de change résultant de la différence entre les taux historiques lors de la comptabilisation des factures et les taux effectifs lors des paiements.



RAPPORT
PILIER III
 AU 30 JUIN 2026

23. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025
Autres services extérieurs	(139 365 092)	(140 742 216)
Indemnités des administrateurs	(236 193 825)	(245 709 669)
Loyer et charges locatives	(168 347 322)	(184 434 579)
Honoraires d'audit	(53 539 471)	(201 185 945)
Hôtel, Restaurant, Cafétéria (HORECA)	(157 695 410)	(160 463 454)
Frais de la Banque Centrale	(76 932 426)	(195 396 610)
Transports à l'étranger	(189 518 527)	(107 339 734)
Honoraires pour avocats	(97 091 685)	(152 589 602)
Honoraires d'assistance technique	(39 939 017)	(141 740 421)
Frais d'assurance	(136 622 001)	(65 294 207)
Marketing et publicité	(53 264 160)	(60 965 424)
Autres	(443 607 847)	(384 401 084)
Total	(1 792 116 783)	(2 040 262 945)

La baisse apparente des charges d'exploitation en FC est essentiellement due à l'effet de change entre les deux périodes. En considérant les montants exprimés en USD, on observe plutôt une augmentation des charges de 9 % sur la même période en 2026. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de certaines charges, notamment le loyer, les assurances et les frais de voyage, en lien avec la croissance des activités.

Par ailleurs, la rubrique « Autres », qui s'élève à FC 443 607 847, est principalement composée des éléments suivants :

- Frais d'Internet et de communication : FC 63 229 421
- Honoraires d'assistance fiscale et autres prestations de services : FC 75 230 717
- Fournitures consommées : FC 48 900 916
- Frais de déplacement à l'intérieur du pays : FC 30 977 836
- Frais divers d'entretien : FC 38 052 874
- Charges relatives aux exercices antérieurs, principalement liées à la correction de la TVA sur les revenus GPP : FC 187 216 083

24. CHARGES DE PERSONNEL

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

	30/06/2026	30/06/2025
Salaires de base	(792 504 540)	(764 544 771)
Indemnité de logement	(284 564 940)	(364 488 427)
Soins médicaux	(156 260 645)	(129 253 212)
Cotisation CNSS QP Employeur	(154 732 468)	(161 859 483)
Primes	(779 576 472)	(330 418 995)
Cotisation INPP	(40 830 519)	(37 352 188)
Autres	(219 459 070)	(269 281 000)
Total	(2 427 928 654)	(2 057 198 076)

La variation de ce poste s'explique par la prise en charge sur le premier semestre 2026 de tous les recrutements effectués au deuxième semestre 2025, ainsi que par la révision annuelle de rémunération sur certains postes.

La variation de la rubrique « Primes » s'explique essentiellement par le changement de méthode de comptabilisation de la provision y afférente en 2026 et par l'évolution de staffs consécutive aux recrutements de 8 agents effectués au deuxième semestre 2025. L'effectif est ainsi passé de 22 agents en 2025 à 30 agents en 2026, soit une augmentation nette de 8 agents.

En 2025 le compte primes enregistre le paiement des bonus réellement payés aux employés en avril 2025 pour l'exercice 2024, soit FC 330 418 995 pour une provision constituée en 2024 de FC 407 082 723 dans le compte « Dotation aux provisions ».

En 2026 à la suite du changement du traitement comptable, le compte primes enregistre le paiement des bonus réellement payés aux employés en avril 2026 pour l'exercice 2025, soit FC 287 942 756, et la provision des bonus de 2026 pour FC 491 633 715, incluant la provision relative aux 8 nouveaux agents recrutés.

La rubrique « Autres » comprend essentiellement les congés payés (FC 42,127 millions), les heures supplémentaires (FC 10,990 millions), l'indemnité de vie chère (FC 95,284 millions), la cotisation sociale à l'ONEM (FC 5,951 millions), le transport (FC 19,203 millions), les frais de formation du personnel (FC 45,905 millions).

25. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements proviennent des postes ci-après :

	30/06/2026	30/06/2025
Logiciels	(4 060 616)	(5 847 287)
Études, Recherche et Développement	-	-
Matériel de transport	(108 484 487)	(88 715 498)
Matériel informatique	(19 081 006)	(16 816 976)
Matériel de bureau	(14 963 796)	(5 006 465)
Mobilier de bureau	(16 054 667)	(10 230 499)
Matériel électrique	(575 734)	(898 144)
Aménagements	(82 670 987)	(39 216 855)
Total	(245 891 293)	(166 731 724)

La variation constatée sur ce poste résulte principalement de l'amortissement des nouvelles immobilisations acquises au cours des exercices 2025 et 2026, notamment le coût du cloisonnement du nouveau siège, dont l'amortissement a débuté au second semestre 2025.



26. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

Les dotations et reprises sur provisions portent sur les éléments ci-après :

	30/06/2026	30/06/2025
Provision pour reconstitution du capital (a)	(2 813 526 744)	(898 025 359)
Provision sur les avantages au personnel (b)	31 056 151	(217 698 186)
Provisions sur crédits sains (c)	(59 730 478)	(105 801 620)
Provision sur risques généraux (d)	27 603 782	-
Provisions sur autres actifs (e)	(74 841 547)	-
Reprise de provisions sur risques et charges	-	195 326 689
Total	(2 889 438 836)	(1 026 198 475)

a) La provision pour reconstitution du capital représente l'actualisation des éléments des fonds propres au 30 juin 2026, à savoir :

- La réévaluation du capital social pour FC 2 532 297 583
- La réévaluation de la prime d'augmentation du capital pour FC 13 447 097
- La réévaluation des bénéfices reportés pour FC 242 906 357
- La réévaluation de la réserve statutaire pour FC 24 875 707

b) La reprise constatée sur ce poste s'explique par une charge comptabilisée inférieure aux provisions constituées au titre du bonus individuel 2025 du personnel, payé au premier semestre 2026.

c) Les provisions sur crédits sains correspondent à la provision réglementaire minimale de 1 % appliquée sur l'encours de crédits au 30 juin 2026.

d) La reprise sur les risques généraux est expliquée par la reprise des provisions sur la sortie des staffs durant le premier semestre 2026.

e) Les provisions sur autres actifs correspondent essentiellement à la charge à payer sur la souscription à la garantie partielle du portefeuille FPM auprès de DFC.

Pour des raisons de présentations, les valeurs indiquées ci-dessus reflètent la variation nette des provisions (dotations diminuées des reprises) à la fin de la période, à l'exception de la provision pour reconstitution du capital.

27. ENGAGEMENTS DONNÉS

Ce poste est détaillé comme suit :

	30/06/2026	31/12/2025
Garantie donnée à ADVANS	31 632 181 592	31 025 658 783
Garantie donnée à SMICO	7 358 580 076	6 510 981 595
Garantie donnée à GUILGAL	12 782 244 945	11 998 295 629
Garantie donnée à TID	5 803 969 913	4 664 480 873
Garantie donnée à PAIDEK	3 082 486 598	2 393 636 406
Garantie donnée à HEKIMA	2 028 055 741	2 352 293 183
Garantie donnée à BAOBAB	31 300 624 477	21 010 180 561
Garantie donnée à AKIBA	819 497 021	855 215 202
Garantie donnée à Equity BCDC	6 271 028 844	4 377 612 835
Garantie donnée à CAMEK INKISI	1 800 586 110	1 078 750 063
Garantie donnée à BONNE MOISSION	387 383 235	470 418 471
Garantie donnée à FINCA	1 023 392 971	-
Garantie donnée à PROCFIN	7 315 816 564	-
Total	111 605 848 088	86 737 523 601

Les engagements donnés correspondent à 50% des encours inscrits en garantie pour le guichet Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) de la Banque Mondiale et à 70% des encours inscrits pour le guichet Impact de la KfW.



28. PASSIFS ÉVENTUELS

- Le contrôle fiscal de l'exercice 2022 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de redressement de FC 698 millions puis à un avis rectificatif de FC 592 millions. Le FPM SA a adressé les correspondances à la DGI et estime qu'une issue favorable lui sera réservée.

- Le contrôle fiscal de l'exercice 2024 effectué par l'administration fiscale a abouti à un avis de redressement de FC 1 235 millions puis à un avis rectificatif de FC 735 millions. Le FPM SA est en attente des avis de mise en recouvrement AMR afin de payer les droits de sursis au recouvrement et aller en contentieux.

Il sied de noter qu'à l'issue de ce contrôle, l'administration fiscale a reconnu la perte fiscale de FC 15 milliards pour l'exercice 2023.

Le FPM SA n'a constitué aucune provision estimant qu'une issue favorable lui sera réservée au regard de l'historique des exercices précédents.

Par ailleurs, le contrôle de l'exercice 2025 vient d'être lancé par l'administration fiscale et est en cours (phase de collecte de données).



SOMMAIRE

- **PARTIE I — INTRODUCTION : 3-5**
- **PARTIE II — RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES : 6-10**
- **PARTIE III — ÉTATS FINANCIERS AU 30
JUN 2026 : 11-17**
- **PARTIE IV — NOTES SUR LES COMPTES
AU 30 JUIN 2026 : 18-43**
- **SOMMAIRE : 44**



FPM SA : administration@fpmsa-rdc.com | +243 97 65 96 005
FPM | Immeuble Ecobank | 5e niveau | 2 avenue Kasa-Vubu
croisement bd du 30 Juin | Kinshasa | RD Congo | www.fpmsa.cd